

**EPAGE du bassin  
versant de la Grosne**

5 place du Marché  
71250 CLUNY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

EPAGE du bassin versant de la Grosne

Département de Saône et Loire

**Délibération n° 20-2021**

<b>Nombre de membres</b>	
- En exercice :	15
- Présents :	8
- Absents :	7
<b>Nombre de suffrages exprimés</b>	
Pour :	8
Contre :	0
Abstentions :	0
Date de convocation :	04/10/2021
Date d'affichage :	22/10/2021

Le quatorze octobre deux mil vingt et un, le Comité Syndical de l'EPAGE du bassin versant de la Grosne, convoqué conformément à la loi, s'est réuni à 19 h 00 à la mairie de JALOGNY, sous la présidence de Mr BORDET Jean-François.

**Etaient présents** : GELIN Daniel, DELPEUCH Jean-Luc, DUPARAY Alexandre, PARRET Thierry, BORDET Jean-François, DURIAUX Philippe, MARTINOT Rémy, LAPALUS Pierre.

**Etaient absents** : PROTET Christian, LABULLE Marc, THEVENON René.

**Etaient excusés** : FARENC Jean-François, PONCET Guy, BURTEAU Gilles.

A été nommé **Secrétaire de séance** : DUPARAY Alexandre

**OBJET : CONVENTION POUR L'OCCUPATION DES LOCAUX DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.**

Le Président fait part au Comité Syndical :

du projet de convention entre la communauté de commune du Clunisois et l'EPAGE du bassin versant de la Grosne pour l'occupation des locaux par la secrétaire.

Il précise que cette convention détaille les conditions financières ainsi l'équipement et le matériel mis à disposition.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer la présente convention.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture le :

**22 OCT. 2021**

et publication du : **29 OCT. 2021**

Le Président,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,



Jean-François BORDET

